

« le saviez-vous ? »

1 Les 130 services d'urgence privés prennent chaque année en charge :

- 800 000 patients
- 1,5 million de patients
- 2,5 millions de patients

2 Les établissements de santé privés prennent en charge 34 % des soins en médecine, chirurgie, obstétrique. Pour cela, ils reçoivent :

- 17 % de l'enveloppe de financement des soins hospitaliers
- 34 %
- 45 %

3 Les établissements de santé privés sont implantés dans des territoires dits « défavorisés » pour :

- 10 % d'entre eux
- 20 %
- 35 %

4 Les établissements de santé privés sont implantés dans des territoires dits « favorisés » pour :

- 19,5 % d'entre eux
- 46 %
- 65 %

5 Qui se fait soigner dans les cliniques ?

Combien de sympathisants du parti Les Républicains se font soigner dans un établissement de santé privé ?

- 45 %
- 73 %

Combien de sympathisants du parti socialiste se font soigner dans un établissement de santé privé ?

- 35 %
- 72 %

6 Le reste à charge pour les patients est-il en moyenne ?

- Supérieur dans un établissement de santé privé (versus hôpital public)
- Inférieur

7 Les médecins en secteur 2 sont autorisés à pratiquer des compléments d'honoraires. Ils délivrent toutefois des soins au tarif opposable de l'assurance maladie, à hauteur de :

- 5 % de leur activité
- 17 %
- 60 %

8 Selon vous, les établissements de santé privés prennent en charge :

- 12 % des patients dits précaires (bénéficiaires CMU, CMUC, AME)
- 19 %
- 25 %

9 L'activité « lourde » dite spécifique des CHU représente :

Pour les CHU eux-mêmes :

- 5 % de leur activité
- 35 %
- 62 %

Pour les hôpitaux publics non CHU :

- 1 % de leur activité
- 10 %
- 25 %

Pour les cliniques :

- 2 % de leur activité
- 12 %
- 24 %

10 Les établissements de santé privés prennent en charge :

38 % des patients en chirurgie ambulatoire

- 45 %
- 68 %

16 % des séances d'hémodialyse

- 24 %
- 37 %

25 % des séjours de chirurgie des cancers

- 43 %
- 56 %

11 En moyenne, 54 % des établissements de santé sont certifiés sans réserve par la Haute Autorité de Santé. La prise en charge dans les établissements de santé privés est-elle :

- De meilleure qualité que la moyenne
- De moins bonne qualité

12 Les établissements de santé privés payent-ils des taxes supplémentaires aux hôpitaux publics ?

- Oui
- Non

R É P O N S E S

| | |
|---|--|
| 1. 2,5 millions | 10. 68 % des patients en chirurgie ambulatoire ; 37 % des séances d'hémodialyse ; 43 % de la chirurgie du cancer |
| 2. 17 % | 11. De meilleure qualité, 64 % des cliniques sont certifiées sans réserve. |
| 3. 20 % | 12. Oui, les cliniques payent 600 millions d'euros d'impôts de plus par an que les hôpitaux publics. |
| 4. 19,5 % d'entre eux | |
| 5. 73 % ; 72 % | |
| 6. Inférieur | |
| 7. 60 % | |
| 8. 25 % | |
| 9. CHU : 5 % ; Hôpitaux publics non CHU : 1 % ; cliniques : 2 % | |

Sources : Questions 1 et 2 : CNAITS – PMSI (ATIH). Questions 3 et 4 : Etude BAQIMEHP. Question 5 : Sondage IFOP - novembre 2012 et publié dans le Huffington Post. Question 6 : Baromètre CISS / Santéclair. Question 7 : Cour des comptes – septembre 2013. Question 8 : DGOS. Question 9 : ATIH. Question 10 : PMSI (ATIH). Question 11 : HAS. Question 12 : Etude FHP

FÉDÉRATION DE L'HOSPITALISATION PRIVÉE
REGROUPANT 580 CLINIQUES ET HÔPITAUX PRIVÉS
EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE. www.fhpmco.fr

FHP
MCO
MÉDECINE CHIRURGIE OBSTÉTRIQUE